Aprochim : un arrêté préfectoral signé

Une expertise a mis en cause l'entreprise dans la pollution aux PCB. L'arrêté vise à protéger les élevages d'une contamination.

Le préfet de la Mayenne, Philippe Vignes, vient de signer un arrêté concernant l'usine Aprochim (Grez-en-Bouère), spécialisée dans le traitement des transformateurs. Cet arrêté limite la concentration de PCB (polychlorobiphényles, substances toxiques et probablement cancérigènes) dans un périmètre proche de l'usine du sud-Mayenne. Il vise à prémunir les élevages d'une contamination.

Depuis 2010, l'usine spécialisée dans le traitement du PCB est au cœur d'une affaire de pollution industrielle. Quatre cents bovins ont été abattus par mesure de précaution, essentiellement en 2011. En novembre dernier, une tierce expertise a été réalisée par l'Ineris, Institut national de l'environnement industriel et des risques, à la demande du préfet. L'institut indépendant mettait l'entreprise en cause dans la pollution aux PCB sur la zone de Grez-en-Bouère.

L'arrêté préconise désormais une concentration qui ne doit pas dépasser un plafond moyen de 0,3 pg TEQ/g. Ce plafond est calculé chaque mois par référence aux quatre mois précédents, sur chaque station de surveillance située autour du site. Le 17 décembre 2015, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques avait émis un avis favorable au projet d'arrêté.

Archives Ouest-France/Marc Olivier

Ce taux avait été proposé par l'Ineris pour éviter de dépasser les seuils critiques de contamination de la viande bovine et du lait, dans l'hypothèse d'une alimentation durable des animaux par des herbages pollués.

Jeanne HUTIN.